

Monsieur SQUILLACE rappelle à l'Assemblée que la Ville de LUDRES a toujours promu l'initiation au sport à l'école et mis, ces dernières années de nombreux équipements à la disposition des enseignants pour former les enfants de LUDRES, entre autres :

- les créneaux horaires à l'aire de jeux couverte,
- les classes de neige et de mer,
- l'aire d'évolution à l'école J. Prévert,
- l'accès à la piscine de Gentilly pour les classes de cours préparatoires.

Ces initiatives ont toujours reçu un accueil favorable de la part des enfants et des parents.

Dans la lignée de l'action de la Municipalité, il propose aujourd'hui une nouvelle action au Conseil Municipal.

En effet, la piscine de LANEUVEVILLE-dt-NANCY peut, à compter du mois d'octobre prochain, mettre à la disposition de LUDRES un créneau horaire pour les grandes classes des écoles maternelles.

Cette mesure permettrait une formation continue et plus complète des enfants en matière de natation : sensibilisation, contact avec l'eau et approche de la nage en maternelle, apprentissage de la nage et bon niveau en fin de cours préparatoire.

La Commission des Affaires Scolaires qui avait abordé le sujet il y a deux ans, sans se prononcer puisqu'aucune possibilité de créneau n'était possible dans les piscines de l'agglomération, était favorable à une telle activité.

La Ville de LANEUVEVILLE-dt-NANCY ayant proposé l'attribution de ce créneau horaire en date du 19 Septembre dernier et considérant l'urgence de la décision à prendre, Monsieur SQUILLACE présente cette affaire sans attendre l'avis de la Commission, sachant sa position favorable deux ans auparavant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- d'organiser une activité piscine dans les grandes classes maternelles,
- d'inscrire les dépenses afférentes au budget supplémentaire 1986 pour un montant de 4 500 Frs.